

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.
3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.
3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous lisons dans la *Gazette de Madrid* : « Le gouvernement militaire de Tolède annonce que Francisco Gomez Arices, soldat du régiment révolté de Baylen, a fait sa soumission. »

Un soldat, dont on annonce la soumission dans le journal officiel de Madrid !

Le même journal publie une dépêche qui mérite d'être reproduite :

« Les capitaines généraux de Catalogne, Aragon, Valence, Navarre, Séville, la Vieille-Castille et autres districts annoncent que l'ordre le plus parfait règne partout, et que les efforts faits pour troubler l'ordre demeurent impuissants. »

En relisant les journaux officiels de Madrid, on peut se rendre compte de la façon dont on écrit l'histoire en Espagne. Ce que nous pouvons de nouveau affirmer, c'est que rien n'est plus obscur que les dépêches, les journaux de Madrid.

D'après les rapports de Zabala et de Eschague, Prim « ne pourra descendre dans les vallées et sera forcé de suivre le sommet des montagnes, en perdant chevaux et équipages. »

Telles sont les nouvelles que publie la *Gazette de Madrid*, qui a toujours tenu ses lecteurs exactement au courant des mouvements des troupes insurgées.

Le bulletin du *Moniteur* français est muet au sujet de Prim.

Ce général insurgé qui se promène à travers tout un pays, et que les troupes poursuivent

toujours et n'atteignent jamais, nous paraît très-fantastique ; on semble assister à un de ces contes où l'imagination tient lieu de la vérité.

Encore quelques jours, et nous saurons peut-être la vérité sur le mouvement que Prim a provoqué.

La discussion sur la demande de mise en jugement de don Juan Prim, sénateur, grand d'Espagne, marquis de los Castillejos, comte de Reus, lieutenant-général des armées de la reine, pour crime de sédition, doit avoir lieu au sénat, à Madrid, mercredi 17 janvier. La commission de cette assemblée a déposé son rapport, qui conclut à ce que le général Prim soit jugé par un conseil de guerre.

La France assure que, « d'après des lettres de Rome, la nouvelle que le pape aurait définitivement consenti à un arrangement au sujet de la dette, serait très-accréditée parmi les hauts fonctionnaires des finances pontificales.

« Ce qui paraît plus probable, c'est que, à partir du 1^{er} janvier 1867, les intérêts de la dette pourront être à la charge de l'Italie. »

Diverses corporations religieuses italiennes, en présence du projet de loi soumis au Parlement, avaient sollicité l'intervention du gouvernement de France.

L'*Unita cattolica* publie une lettre qui nous fait connaître la réponse du ministre d'Italie à Paris envoyée à la prieure d'un couvent italien :

Prenant alors la main de son camarade :

— Achette un bateau si tu veux, épouse ma fille, si ça te convient et à elle aussi ; ça ne me regarde pas ; mais tu seras patron et pas moi. *Mounier est maître dans son moulin.* La barque sera à toi, à toi de la commander. Hein ! il achèterait un bateau de pêche pour être second, et moi je lui donnerais en place ma fille, qui est gentille, c'est vrai, foi de Cagnard ! gentille comme un cœur ! mais enfin qui n'a pas un farthing et ne vaut pas seulement une maille d'épervier. La justice avant tout !

— Mais, mon ami, dit Martel, Frise-Poulet est déjà votre frère de cœur, votre matelot ; il n'a rien qui ne soit à vous.

— Bon, bon, je m'entends ! dit Cagnard, assez causé ! L'oncle Broalon n'a pas ramassé cet argent-là pour Cagnard et sa case.

— Frise-Poulet serait votre gendre, ajoutait Martel.

— Votre fils, murmurait Sophie.

— Pardon, excuse, monsieur Martel, Madame, Mademoiselle... je m'embrume, je perds la boule, disait Cagnard en balbutiant, mais ce n'est pas juste, non, non, ce n'est pas juste... Frise-Poulet, mon vieux... mon fils... ne parlons plus de ça.

L'on ne parvenait point à calmer le scrupuleux marin qui s'obstinait dans son idée fixe.

Martel et Sophie renouaient à le convaincre ; heureusement enfin, il céda d'un seul coup à un raisonnement sans réplique de son matelot :

— La barque sera à moi, disait Frise-Poulet, c'est vrai ; je suis armateur, quoi ! et d'une ! Maintenant, je te nomme patron, ça te va, hein ? et de deux ! Pour lors tu rencontres sur le quai, en te promenant, un troubadour qui te dit : « Je veux aller avec vous. » Celui-là c'est Frise-Poulet, c'est ton vieux de la cale, c'est ton matelot de la *Cléopâtre*. Tu dis : « Je veux bien ! » et de trois. Qu'est-ce que ça te fait à qui la barque ? m'est avis que je puis bien être embarqué à ton bord, si ça te convient, et à moi aussi ?

Tout vicieux qu'un pareil cercle de distinctions pût sembler à l'enseigne, il parut triomphant à Cagnard, qui tendit une seconde fois la main à son camarade. Le traité fut ainsi solennellement conclu.

— Voilà ce qui reste de l'héritage, dit alors Frise-Poulet étalant encore une fois ses billets de banque. Tenez, monsieur Martel, je garde ceux-ci, dont j'ai besoin aujourd'hui, et ceux-là, si vous voulez les conserver, ils serviront pour acheter

notre chaloupe de pêche.

A ces mots, le gabier remit trente mille francs à l'enseigne, et replaça dans la poche de sa veste les sept ou huit billets qui lui restaient, sans parler de l'usage qu'il comptait en faire. Puis il balbutia un moment, et faisant un dernier effort sur lui-même :

— Monsieur Martel, dit-il enfin, il y a pourtant bien encore une chose que je voudrais vous demander.

— Quoi donc, mon garçon ?

— Ce serait de venir lundi à la messe de mon oncle. Tenez, voyez-vous, m'est avis que ça fera plaisir à ce vieux caboteur, qui a-t-avalé sa chique en bourlinguant, et je crois que le Bon Dieu en sera bien aise aussi, pas vrai, Cagnard ?

— Le curé ne dirait pas mieux, ajouta le quartier-maître.

— J'irai certainement, il n'y a rien que de fort naturel à votre invitation, mes amis, et pour vous le prouver, je veux vous en faire une à mon tour. Je vous engage à assister à la célébration de mon mariage. Si vous avez confiance dans mes prières, je n'en ai pas moins dans les vôtres. Adieu donc, à lundi !

— Ah ! voilà le canot de la *Sylphide*, s'écria le

FEUILLETON.

18

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

Cagnard exprima d'abord sa gratitude en termes énergiques. Il s'adressait à lui-même des reproches de n'avoir pas seulement songé à ça ! il complimentait Martel sur son esprit, puis il remerciait Sophie d'avoir pensé au trousseau de Fantik. Tout-à-coup cette émotion fit place à un sentiment bien opposé ; il se redressa d'un air digne :

— Là ! là ! doucement ! lieutenant ! dit-il, Cagnard est un honnête matelot, voyez-vous ; c'est de la machemoure, votre invention ! je n'en suis plus, merci !

Ce fut au tour des fiancés de ne rien comprendre au changement soudain du quartier-maître.

— Oui, je le répète, Cagnard, et c'est moi qui le dis, est un honnête homme qui n'a jamais fait de tort à personne et n'en fera sûrement pas à Frise-Poulet pour commencer.

La piraterie continue en Chine. Il y a peu de jours, près du port Matheson, dans les eaux d'Amoy, la canonnière *Grasshopper* s'est trouvée en présence de huit jonques chargées de bandits de toutes les nations qui, au lieu de prendre la fuite, ont accepté le combat. La canonnière, après un vif engagement de trois heures, en a coulé quatre, fait sauter une et capturé une autre avec laquelle elle est rentrée à Amoy.

Le *Moniteur du soir* annonce que d'après des correspondances parvenues à Madrid, l'amiral Pareja, chef de l'escadre espagnole qui bloque les côtes du Chili, se serait suicidé.

On nous écrit de la Basse-Terre (Guadeloupe), à la date du 27 décembre, que l'amélioration déjà constatée les jours précédents dans la situation sanitaire de la colonie n'a fait que s'accroître. Les cas de choléra diminuent d'une manière très-sensible, et l'on espère voir bientôt la fin de l'épidémie.

On lit dans le bulletin politique du *Pays* :

« On prête aux fenians d'Angleterre d'atroces projets de vengeance qui achèveraient de déconsidérer moralement leur cause déjà matériellement perdue. Il ne s'agirait de rien moins que de faire sauter tous les édifices publics de Londres ! Les correspondances qui nous donnent cette nouvelle ajoutent qu'il est impossible de dire quel fondement peuvent avoir ces rumeurs ; mais ce qui est certain, c'est que les autorités anglaises sont inquiètes. »

Le commandant de la brigade des pompiers de Londres a reçu l'ordre d'adopter des mesures de précaution. La douane surtout est gardée avec le plus grand soin. »

Le *Pays* nous paraît accueillir bien facilement les assertions de correspondances trop anglaises pour ne dire que la vérité. Rien, en effet, dans les procès intentés aux fenians n'est venu révéler de semblables projets ; mais l'imagination des correspondants du *Pays* aura cru sans doute pouvoir y suppléer.

Il n'y aurait cependant rien d'étonnant à ce que des bruits de cette nature eussent été adroitement répandus dans le peuple anglais tout disposé à y ajouter foi. La calomnie a toujours été l'une des armes favorites du gouvernement anglais, et le *Pays* aurait dû se rappeler que la conspiration des poudres en 1605, l'incendie de Londres en 1666, ont été pendant longtemps attribués, non pas à des individualités du parti catholique, mais à tous les catholiques anglais, dans le but de semer la haine et la déconsidération contre tous les membres de cette religion.

Le *Pays* ajoute :

« C'est déjà trop pour l'honneur d'un parti, quel qu'il soit, qu'on puisse lui attribuer des

intentions aussi monstrueuses. S'il était vrai que les fenians eussent conçu de telles pensées, il faudrait les mettre au ban des nations civilisées. »

Des projets, qui heureusement n'existent pas, suffiraient donc au *Pays* pour l'autoriser à mettre les fenians au ban des nations civilisées. Que serait-ce donc s'il s'agissait de faits ?

Eh bien, il y a eu des faits plus condamnable encore que la destruction d'édifices publics. Nous voulons parler des massacres de la Jamaïque ; et si le *Pays* veut bien prendre la peine d'être conséquent avec lui-même, il devra commencer par mettre l'Angleterre au ban des nations civilisées.

Quant à la ruine matérielle du fenianisme, le *Pays* n'a pas beaucoup réfléchi avant d'en parler. Deux cents arrestations ou condamnations ne détruisent pas un parti aussi nombreux que celui des fenians, surtout lorsqu'il est soutenu moralement par une nation tout entière aspirant à la liberté. (*La Liberté.*)

OUVERTURE DES CHAMBRES PRUSSIENNES.

M. de Bismark lit le discours du trône qui suit :

Nous ouvrons la session par délégation du roi. Dans la dernière session vous n'avez pas voté la loi du budget. Il a donc fallu que l'administration de l'Etat se passât de cette loi pour l'année écoulée. L'avis du règlement administratif a été publié officiellement. Le budget de l'Etat pour l'année courante sera présenté sans retard ; la situation financière continue à être favorable.

Les appointements des employés peu rétribués ont pu être augmentés considérablement dans le projet, sans trouble pour l'équilibre financier. Seront soumis à vos délibérations : le projet de loi relatif à la régularisation de l'impôt foncier, à la diminution des frais supplémentaires de justice, aux subventions aux chemins de l'Etat, à l'agrandissement du cercle d'action de la Banque et le rappel de la loi contre les coalitions.

Divers traités seront déposés : les traités de commerce et de douane avec le Luxembourg, Anhalt et Brême ; le traité de navigation avec l'Angleterre, le traité de commerce avec l'Italie, dont la ratification par tous les Etats du Zollverein est attendue avec confiance par le gouvernement.

Le discours du trône mentionne l'ordonnance royale qui donne à la Chambre des seigneurs des fondements solides, ne pouvant être changés que par la loi.

Après d'infructueuses négociations tentées depuis plusieurs années sur les lois militaires, le gouvernement ne peut attendre pour le moment aucun résultat avantageux de la répétition de ces projets ; il en restera donc aux

prescriptions en vigueur sur l'obligation du service militaire. Tout en déplorant cette résolution qui lui est arrachée, le gouvernement demeure convaincu de la nécessité de maintenir la réorganisation, et de demander plus tard des moyens pécuniaires nécessaires pour cela.

Le gouvernement maintient ses efforts pour arriver à un développement plus rapide et plus énergique de la puissance maritime de la Prusse. Nous devons nécessairement avoir recours à des ressources extraordinaires pour l'établissement de ports convenables. Un projet de loi à cet effet vous est de nouveau soumis.

Les relations de la Prusse avec les Etats étrangers sont amicales et satisfaisantes.

L'empereur d'Autriche ayant, par le traité de Gastein, cédé au roi de Prusse ses droits de souveraineté sur le Lauenbourg, ce duché a été réuni à la couronne de Prusse. Le roi a voulu que ce duché jouît de tous les avantages de protection et d'administration que lui offre cette réunion.

La décision définitive sur l'avenir du Slesvig-Holstein a été réservée, dans le traité de Gastein, pour un accord postérieur. Mais dans la possession du Slesvig et dans la position gagnée pour le Holstein, la Prusse a un gage suffisant que cette décision ne pourra que profiter aux intérêts de la nationalité allemande et aux justes exigences de la Prusse. Appuyé sur sa propre conviction, fortifiée par l'avis du syndicat de la couronne, le roi est résolu à garder ce gage dans toutes les circonstances jusqu'à ce que le but indiqué ait été atteint, et il sait qu'il a l'approbation de son peuple en cette affaire.

Pour préparer l'exécution du canal de la mer du Nord à la Baltique, il vous sera soumis un projet. L'importance de ce travail pour la position de la Prusse et pour l'ensemble de l'Allemagne est telle que le gouvernement a la confiance que les différences d'opinion, dans les questions d'intérieur qui divisent les partis, se subordonneront au devoir envers la patrie commune, que les deux chambres donneront unanimement et à temps leur concours pour hâter la solution d'une question nationale qui incombe à la Prusse à cause de ses relations avec la masse renforcée des duchés de l'Elbe. Après que le port qui manquait jusqu'ici à la flotte allemande aura été assuré par les dispositions du traité de Gastein, ce sera la tâche de la représentation nationale de mettre le gouvernement en état d'ouvrir des négociations avec ses confédérés sur des bases dignes de la Prusse.

Le discours du trône se termine ainsi :

« Le gouvernement du roi a la conviction que si l'on examine sans prévention et sans passion les résultats qu'il lui était donné d'atteindre ainsi que ceux auxquels il peut encore tendre avec l'aide de la représentation du pays,

on trouverait assez de buts sur lesquels tous les partis seraient d'accord. Si vous êtes animés du désir de chercher et de retenir ces points d'union, vos délibérations seront couronnées de succès. »

On lit dans le *Moniteur du soir* :

Plusieurs journaux français et étrangers sont mépris sur les conséquences que l'arrangement conclu, le 9 novembre dernier, entre la France et la principauté de Monaco, pourrait exercer sur le régime de nos relations commerciales et maritimes avec d'autres pays. A leur sens, les pavillons auxquels des actes diplomatiques garantissent, dans les ports de l'empire, le traitement de la nation la plus favorisée, auraient acquis de plein droit toutes les franchises assurées à la marine monégasque.

Cette interprétation tombe d'elle-même à la lecture de la première ligne de la convention. Par le fait seul qu'ils l'ont intitulée *union douanière*, ses négociateurs en ont suffisamment défini l'objet et déterminé le caractère. En vertu de cet acte, la principauté est incorporée dans nos lignes de douanes. Ses produits comme ses navires cessent d'être compris, pour la perception des droits, parmi ceux des pays étrangers. Le changement apporté au régime applicable dans nos ports au pavillon de Monaco n'intéresse donc en rien les Etats vis-à-vis desquels nous sommes liés par des conventions maritimes.

Leur situation ne saurait être modifiée par un contrat qui n'a aucune analogie avec les arrangements dont on les invite à se prévaloir. Nous sommes disposés à croire, d'ailleurs, que telle est l'opinion de leurs propres gouvernements ; car il n'est pas à notre connaissance qu'aucun d'eux, confondant deux choses aussi distinctes, qu'un traité de commerce et un traité d'union douanière, ait réclamé jusqu'à ce jour l'application de nos règlements intérieurs, en vertu de la clause dont on leur suggère une interprétation si favorable à leurs intérêts.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur a reçu lundi M. de Royer, vice-président du Sénat, premier président de la cour des comptes, qui, conformément aux prescriptions du décret du 31 mai 1862, lui a remis le rapport sur l'exercice de 1863. Ce rapport, auquel sont jointes les observations présentées par les ministres, sera ensuite distribué aux membres du Sénat et du Corps-Législatif, aux termes de l'article 15 de la loi du 21 avril 1832.

— Lundi 15 janvier, on a remarqué dans Paris un grand mouvement de voitures de dé-

jeune officier, dont les regards se portaient de temps en temps sur la mer, je vais aller moi-même porter ma lettre au patron.

— N'embarquez pas, surtout, René, vous me l'avez promis, dit Sophie avec douceur.

— Je n'ai qu'une parole, répondit l'enseigne.

Les fiancés restèrent encore un instant pensifs, les yeux fixés sur la rade.

— Allez donc, méchant, et revenez bien vite, murmura la jeune fille.

Quand les deux matelots furent dehors :

— En voilà-t-il un brave garçon, qui nous prie à son mariage, et vient à notre enterrement !

— Une invention ! s'écria Frise-Poulet ; faut lui faire un cadeau de noces !

Tandis que Cagnard et son camarade discutaient entre eux cette nouvelle motion, Martel descendit jusqu'au quai, où il arriva en même temps que le canot de la corvette.

— Patron ! cria-t-il, venez ici un peu.

Un colosse à barbe noire se dressa, sauta nonchalamment à terre, et salua l'officier.

— Ah ! c'est toi, Requin, tu es donc sur la *Sylphide* maintenant ?

— Comme vous voyez, lieutenant, répliqua le ba-

leinière d'une voix creuse.

— Tu remettras cette lettre à M. de Billancourt.

— Vous ne voulez pas venir à bord, vous l'y trouveriez ; la brise est bonne, nous irons à la voile en moins de dix minutes.

Le baleinier, en engageant ainsi Martel à venir dans son canot, tâchait de donner à sa rude figure une expression de bonhomie. L'enseigne ne put lui soupçonner aucune arrière-pensée, et lui trouva même un air de franchise qui détruisait ses anciennes préventions ; aussi reprit-il imprudemment :

— Pas aujourd'hui, mon garçon, mais demain, quand il venterait à décorner les bœufs !

Requin prit la lettre, et rembarqua dans son canot, puis examina l'état du ciel.

— Nous en avons pour trois jours au moins de cette brise. A demain donc, je tiendrai la barre !

A cette pensée, le vindicatif baleinier fit une horrible grimace, frotta l'une contre l'autre ses mains raboteuses, et regarda son gouvernail avec le même sentiment de confiance que doit éprouver un général contemplant son armée la veille d'une affaire décisive.

XV. — IDÉES DE MATELOTS.

La bonne foi dans la discussion, cette chimère des

aréopages et des académies, est encore une réalité parmi les matelots ; ils se rangent volontiers aux avis les uns des autres et cèdent avec une simplicité introuvable partout ailleurs. Cagnard ne fit qu'une faible résistance à la motion de Frise-Poulet.

— Oui, ça se peut, avoua-t-il ; comme tu dis, vu qu'il se marie, ça se peut.

— Si nous lui achetions une épée d'honneur avec la lame tout en or, proposa l'héritier qui ne trouvait rien d'impossible à son opulence nouvelle.

— Non, ce n'est pas d'ordonnance. Si j'en avais le temps, je sais bien ce que je ferais.

— Quoi donc ?

— Un petit chapeau de paille blanc qui ne pèserait pas une once, tant chaque brin serait menu, passé par la plus petite plume d'un pigeon, et cousu avec un fil de soie fin à se dévalinguer l'œil.

— On n'en trouve pas dans le commerce ; autre chose.

— Une pipe en perles, choix sur choix.

— Ce n'est pas un cadeau de noces, et puis ça le ferait songer qu'il ne nous a donné que des brûle-gueules d'un son.

— Oui, mais par un temps de rafale, c'était un

cadeau et un crâne ! Cette livre de tabac, je la vois encore dans son papier jaune canari ; ça semblait un trésor.

— Autre chose, demanda Frise-Poulet.

— Une montre avec une chaîne ou des breloques, forme d'une ancre, tout d'or et d'argent ?

— Un vaisseau d'ivoire avec le gréement en verre filé ?

— Un chien de chasse ?

— Un fusil à deux coups ?

— Un cheval ?

— Une voiture à quatre roues ?

Un signe négatif de part ou d'autre suffisait pour faire rejeter chaque proposition nouvelle.

Cagnard frappa tout-à-coup sur l'épaule de son camarade avec une de ces ronflantes exclamations que nous nous sommes fait un devoir de supprimer, même en initiales, malgré notre respect pour le pittoresque et la vérité de l'expression.

— Eh bien quoi ? fit l'héritier.

— Des épaulettes de général !

— Bah ! il n'est que lieutenant.

Cagnard haussa les épaules d'un air de supériorité.

— Il deviendra amiral, c'est moi qui te le dis ;

ménagements. C'est que le terme de janvier est, après celui d'avril, le plus considérable de l'année. Si nous disions qu'il s'est opéré ce jour-là un déplacement de 8 à 9 mille locataires, ce chiffre, aux yeux de beaucoup de personnes, paraîtrait peut-être exagéré; il n'est cependant que l'expression de la plus stricte vérité.

— Les archéologues anglais sont dans la jubilation : MM. Tarworth et Pizzicani, en faisant pratiquer des fouilles en Syrie, ont découvert une habitation juive tout entière, dont la construction remonterait à deux siècles avant l'ère chrétienne. Dans les salles de cette antique demeure, meublée à l'égyptienne, on a trouvé sept livres : les cinq Livres de Moïse, les Psaumes de David, et un autre livre contenant un choix de poésies hébraïques complètement inconnues.

Ces précieux manuscrits ont été envoyés à la Société asiatique de Londres.

— Voulez-vous savoir la mode nouvelle de la semaine dernière ? la *Vis parisienne* va vous le dire :

« Cette semaine a vu éclore une mode nouvelle, une mode charmante ! une mode qui sied à ce beau et merveilleux Paris auquel tout va bien, témoin l'Obélisque, taillé de toute éternité pour embellir la place de la Concorde, et qui semble poussé là aussi naturellement qu'une touffe de réséda.

» Nos élégantes — j'entends les vraies, celles qui, en allant au bois, font arrêter leurs voitures au coin de la rue de la Paix et vont à pied choisir un bijou chez le joaillier à la mode, ou savoir chez le grand couturier ce qu'il y aura de nouveau demain soir — les élégantes, dis-je, portent des loupes de velours noir avec barbe de dentelle. Elles tiennent ce loup à la main et l'appliquent instantanément sur leur visage avec une grâce et un geste charmants.

» Comme les yeux paraissent grands et que les dents sont blanches, avec cette damnée mode ! Et la preuve que tout ce qui est gracieux est fait pour cet incroyable Paris, c'est que rien ne semble plus naturel aujourd'hui que de voir nos belles Françaises le loup sur le visage et les mains dans un mignon manchon. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Société des courses de Saumur, constituée en 1863, a pris fin au 31 décembre 1865.

Dans l'intérêt de la ville, les habitants de Saumur sont invités par M. le Maire à se réunir à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 28 janvier, à une heure après midi, afin de constituer pour trois années une nouvelle société, réviser le règlement de l'ancienne société, s'il

alors, quand il se mettra en tenue, à quoi pensera-t-il, hein ? A toi, à moi, à la *Cléopâtre*, aux anciens !

Frise-Poulet approuva laudativement. Mais les deux interlocuteurs se trouvaient alors vis-à-vis le quartier d'infanterie, ils remirent leurs épaulettes à plus tard, se firent indiquer le logement du chef de musique et s'occupèrent de mettre à exécution un autre de leurs projets.

La façon des marins, et surtout quelques bouteilles bues à la cantine en compagnie du sous-officier instrumentiste, prédisposèrent celui-ci à entrer dans leurs vues.

— Pourtant, je ne suis pas le maître, mes enfants, il faut voir le capitaine de musique, c'est lui que ça regarde.

— Et si le capitaine n'est pas chez lui ?

— Allez chez le colonel, c'est un homme sévère, mais juste, estimé du soldat. Il vous recevra bien, à moins qu'il ne vous fasse ficher à la porte par son sapeur, ce qui pourrait bien arriver.

— Tiens ! dit Frise-Poulet, paraît qu'il est bien difficile d'avoir de la musique pour son argent !

Le sous-officier essaya de démontrer la dignité de son peloton instrumental, et ne parvint guère à

prover autre chose aux matelots que la nécessité de vider un certain nombre de bouteilles en supplément.

Suffisamment surexcités par ces libations abondantes, les amphitryons reconnurent qu'il fallait aller droit chez le colonel, ce qu'ils exécutèrent le moins mal qu'il fut en leur pouvoir. Leurs facultés oratoires n'avaient encore éprouvé aucune atteinte, et même on peut affirmer qu'ils se sentaient plus de verve et d'ardeur que jamais.

Le sapeur de planton les introduisit. Il est bon d'avertir que le titre de colonel n'étant pas usité vis-à-vis des capitaines de vaisseau, nos matelots substituèrent la seule qualification qui fût de ton dans la circonstance :

— Commandant, dit Cagnard qui se flattait avec raison de mieux porter la voile que son matelot, nous venons vous demander un petit service, pour notre argent bien entendu. Rien pour rien, chacun son métier, comme on dit. Si c'est un effet de votre complaisance.

Le colonel retroussa sa moustache et regarda le beau parleur d'un air sévère.

— Que voulez-vous ? dit-il brusquement.

— Faut pas vous fâcher, commandant, continua

Prim a traversé le gué de la Guadina, le 15 au soir, près de Villanueva de la Serena, dit la *Gazette de Madrid*, qui a pu, malgré la censure, continuer à donner des nouvelles exactes de l'insurrection.

Les insurgés fuient vers la frontière du Por-

tugal, et Zabala, malgré l'ardeur de ses troupes, ne peut arriver à les atteindre. Les journaux officieux espagnols continuent à affirmer que « l'ordre le plus parfait règne en Espagne ; » il est vrai que ces feuilles paraissent oublier que trois généraux royaux n'ont pu encore étouffer le *pronunciamiento* de Prim.

La *Correspondencia*, voulant sans doute inspirer au peuple d'Isabelle II un amour plus profond pour le ministère O'Donnell, publie un article où ce journal assure que le cabinet accordera à l'Espagne toutes les libertés compatibles avec l'ordre.

Rien de moins clair et de moins précis que toutes ces nouvelles de l'insurrection, qui, depuis treize jours, nous parviennent ; on pourrait croire, si l'on ne connaissait l'imagination espagnole, qu'articles, dépêches, etc., sont clichés et envoyés chaque jour, sans varier ni la forme ni le fond.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Nous ne cessons, dit le *Phare de la Loire* du 15, d'avoir à enregistrer des sinistres causés par l'ouragan du 11 ; malheureusement notre port a payé un ample tribut à la tempête.

Le capitaine Peneau, commandant la goëlette *Emile-et-Charles*, de Nantes, partie d'Arrossan pour Charente, avec houille, annonce en ces termes, dans une lettre de Brixman, le 12, adressée à son armateur, la perte qu'il a faite de son navire :

« L'*Emile-et-Charles* est à la côte dans la baie de Torbay depuis hier matin à 7 heures. Nous n'avons pu être recueillis que dans la soirée, à trois heures ; heureusement tout mon équipage est sauvé.

« Le navire est complètement perdu ; il est tout défoncé et le derrière est parti jusque sur l'avant de la dunette ; la mâture est en mille pièces.

« Nous sommes environ 35 navires à la côte et j'estime qu'il y a au moins la moitié des équipages de perdus. »

Nous lisons dans le *Journal de Vannes* :

« Le pont suspendu d'Étel, dit *Pont Lorois*, qui venait d'être réparé, a été complètement enlevé par le vent. Celui de la Roche-Bernard a éprouvé des avaries telles que la circulation a été complètement interdite.

« Par suite du renversement d'un grand nombre de poteaux télégraphiques, la transmission des dépêches a été interrompue sur plusieurs lignes. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Un nouveau journal vient de paraître : LA BOURSE DE PARIS. Nous lui souhaitons avec d'autant plus d'empressement la bienvenue que, tout en étant aussi complet, et paraissant toutes les semaines, il est moitié moins cher que ses autres confrères, puisque son prix d'abonnement est de 6 fr. au lieu de 12.

En outre des renseignements et des articles de bourse qu'il donne, il publie un BULLETIN authentique et complet des tirages de toutes les valeurs à remboursement avec prime et lots à gagner : Emprunts d'Etat, Obligations des villes, des communes, des chemins de fer (français et étrangers), du Crédit foncier de France, etc., et les numéros gagnants de toutes les loteries autorisées.

On ne s'abonne pas moins que pour une année. Envoyer en mandat ou timbres-poste la somme de 6 fr. à M. le Directeur, 3, rue Taitbout, à Paris.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 13 janvier.

Texte : Revue politique de la semaine. — Revue passée par le vice-roi d'Égypte. — Inauguration de l'Académie hongroise. — Courrier de Paris. — Perte du paquebot le *Borysthène*. — Revue scientifique. — Ancien royaume de Kmer, dans le delta siamo-cambodgien. — Causerie dramatique. — Les galeries du musée du Louvre : la salle des Terres cuites. — Fribourg en Brisgau : le Paradis et le Val d'Enfer. — Chronique musicale. — Bibliographie : les *Mondes imaginaires et les Mondes réels* ; les *Misérables* ; les *Romans nationaux*. — Inhumation du roi Léopold I^{er}.

Gravures : Revue passée par le vice-roi d'Égypte, au Caire. — Sérénade et promenade aux flambeaux, à Pesth. — Inauguration de l'Académie hongroise. — Échouage du *Borysthène* sur l'île Plane, près d'Oran, le

trois-mâts chez M. Martel, mon lieutenant de la *Cléopâtre*.

Cagnard enchérissait en faux-bourdon, il insistait sur le point capital, la musique à louer.

Le colonel, égayé, les écouta jusqu'au bout, mais refusa net.

Cependant, être précédés dans leur promenade par une escouade de musiciens garance, était un plaisir trop vif au goût des matelots pour qu'ils n'insistassent pas avec une opiniâtreté qui ne tarda pas à fatiguer l'officier supérieur.

— Quand je dis non, c'est non ! Allez-vous-en à tous les diables !

— On s'en va ! on s'en va ! pas tant de colère ! On voulait vous acheter votre marchandise, on vous aurait payé le frêt à votre volonté, ça ne vous va pas. Eh bien ! bonsoir, commandant. Quittons-nous bons amis, pas de rancune. D'abord le curé est pour la paix, il nous l'a dit tout à l'heure. Vive le curé ! vive la paix ! vive M. Martel ! Allons chez la mère Cartahu !

— Ces matelots ont parfois des idées impayables, dit gaiement le colonel à quelques officiers témoins de cette scène, et qui en riaient à leur aise.

(La suite au prochain numéro.)

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 31 décembre 1865.

NAISSANCES. — 5, Marcel-Ferdinand Poitevin, rue St-Jean ; — Eugène-Georges Rousseau, carrefour Dacier ; — 9, Marie-Berthe-Céline Roux, rue de la Visitation ; — 10, Charles Couraleau, rue St-Nicolas ; — 13, Félicité Vailland, rue de l'Arseuil ; — Maurice-Alfred Voisin, rue de la Tonnelie ; — 18, Arthur Baumasson, rue de Fenet ; — Charles-Eugène Basley, place Bilange ; — 22, Henriette Lubin, prairie d'Offard ; — 25, Marie-Joséphine Ribière, rue de Fenet ; — 27, Albert-Jacques-Nicolas Sixterne, rue Notre-Dame ; — 29, Louise Samadet, rue du Portail-Louis.

MARIAGES. — 2, François-Marie Hallouet, tourneur, et Anne Paucon, guillocheuse, de Saumur ; — 4, Pierre Ory, cultivateur, et Marie-Victoire Trudeau, lingère, de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Séraphine Châtain, 10 ans, rue St-Nicolas ; — 3, Marie Ploquin, 66 ans, journalière, célibataire, à la Providence ; — Marie-Éléonore Tulasne, veuve Louis Maffray, 88 ans, île Maffray ; — Madeleine Verry, 27 ans, célibataire, journalière, à l'Hôpital ; — Jeanne Bruneau, épouse René Gaudry, 50 ans, journalière, rue St-Nicolas ; — 7, Jérôme Delarue, propriétaire, 60 ans, rue St-Lazare ; — Claire, 58 ans, célibataire, journalière, à l'Hôpital ; — 8, Marie Savary, 3 ans, rue de l'Ermitage ; — Aline Malneux, 6 mois, rue d'Orléans ; — 9, Anne Babin, domestique, célibataire, 33 ans, rue de la Mare-Maillet ; — 11, Marie Verrier, veuve Jean Baron, sans profession, 45 ans, île du Saule ; — 12, Marie-Louise Humeau, épicière, célibataire, 27 ans, Grande-Rue ; — Jean-Marc Louveau, 81 ans, propriétaire, rue de Bordeaux ; — 13, Geneviève Huard, épouse Pierré Lardé, 65 ans, sans profession, Grande-Rue ; — Michel Soreau, cultivateur, 49 ans, à l'Hôpital ; — 15, François Guibert, propriétaire, 53 ans, rue du Marché-Noir ; — Marie Guittière, rue Haute-St-Pierre ; — 20, Caroline Turpaud, épouse Michel Meunier, couturière, 31 ans, rue des Boires ; — Surennaud, mort-né, rue Royale ; — Joseph Briffault, prêtre habitué de St-Pierre, 68 ans, rue St-Pierre ; — 21, Raphaël Terrache, 2 mois, rue St-Nicolas ; — 22, Anne Laurent, couturière, 56 ans, épouse Victor Gautier, à l'Hôpital ; — 24, Louise

Papot, sans profession, veuve François Fremandière, rue de la Croix-Verte; — Etienne Barbin, cultivateur, 68 ans, rue de la Chouetterie; — 25, Anne Tessier, couturière, 64 ans, veuve Pierre Brémont, à l'Hôpital; — Anne Bouchet, domestique, 72 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 27, Geneviève Château, revendeuse, 70 ans, épouse Denis Monquignon, rue de la Visitation; — 28, Emile-Victor Pancoulay, boulanger, 27 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 29, Jean-Baptiste Bouton, employé, 64 ans, quai de Limoges; — Adelaïde Hiquet, couturière, 48 ans, veuve Louis-Carlite Lamure, rue de la Visitation; — Henri Salé, ancien militaire, 85 ans, à la Providence; — 50, Georges Cahagan, rentier, 76 ans, célibataire, place de l'Hôtel-de-Ville; — Félix Brochard, ébéniste, 45 ans, céliba-

taire, à l'Hôpital; — 51, Charlotte Desnoux, fileuse, 75 ans, célibataire, à la Providence.

BULLETIN FINANCIER.

Le calme le plus grand règne depuis huit jours à notre Bourse, les ventes sont peu nombreuses et les achats fort limités. Le 3 0/0, que nous cotions il y a huit jours 68-27 1/2, a clôturé à 68-60, avec une légère hausse; il n'en est pas de même de la rente italienne, qui était restée à 65-20, et qui est tombée à 62-20, en baisse de 70 centimes.

Les efforts de la spéculation se portent ostensiblement sur le Mobilier, dont les cours se sont améliorés. On dirait qu'on attend de cette valeur l'issue de la lutte. Il est discuté pendant la première heure de 772-50 à 773, et monte jusqu'à 782-50 et 785.

On attribue cette reprise à la nouvelle qu'on a fait circuler, et qui certainement mérite confirma-

tion, que le Crédit mobilier était à la veille de conclure avec M. Haussmann une affaire très-importante, relative aux grands travaux qui sont à continuer dans Paris. D'autres prétendent qu'il s'agirait d'un emprunt hypothécaire contracté auprès du Crédit foncier par la Société immobilière qui en verserait le montant au Crédit mobilier, en représentation de ses avances. Le Mobilier espagnol varie de 427-50 à 432-50.

Les chemins de fer n'ont toujours que de faibles mouvements de cours. Le Nord est tenu à 1,120, le Lyon à 832-50, le Midi, à 538-75; les Lombards sont à 327-50, le Saragosse à 220.

Les obligations Lombardes sont très-offertes et ont fléchi à 513-50.

Les obligations Autrichiennes s'échangent de 547-25 à 547-50, et les obligations Mexicaines de 327-50 à 328-75 avec fermeté.

Les actions de la Banque se sont négociées à 5,625, le Crédit foncier à 1320; le Comptoir d'es-compte a repris à 990 fr.

On a coté les Transatlantiques à 530, l'Immobilière à 520, les Omnibus à 1,090, les Voitures à 87-25.

Les actions du canal de Suez sont tenues avec fermeté.

Les petits capitaux de placement se portent de préférence sur les obligations vendues à crédit par la Banque des obligations, 5, rue Taitbout, qui, au revenu fixe, joignent la certitude du remboursement avec prime et la chance de gagner un lot qui peut varier pour celle du Crédit foncier de 1,000 à 100,000 fr. — Pierre Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du trente décembre mil huit cent soixante-cinq, enregistré,

Il appert :

Que le sieur René Huet, cultivateur, propriétaire, demeurant en la commune de Saint-Georges-Châtelais, a été interdit.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le huit janvier mil huit cent soixante-six.

(37) CHEDEAU.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON ET JARDIN
Rue de Bordeaux, n° 7.

A VENDRE

OU A LOUER
Avec ou sans caves,
Pour entrer en jouissance de suite,
GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

TERRAINS

A VENDRE
Pour bâtir,

Situés route de Saint-Lambert, les uns en face la gare vitrée du chemin de fer, les autres même route, en face la gare des marchandises.

S'adresser à M. PONNEAU, le propriétaire, rue Royale, 13. (542)

A VENDRE

LA BELLE FUTAIE
du commencement

DE L'ILE PONNEAU,

Se composant de magnifiques ormeaux, frênes et bouillards, joignant la Gare des Marchandises de Saumur et la Loire.

S'adresser à M. PONNEAU, rue Royale, 13, à Saumur. (615)

A VENDRE

UNE MAISON, à Villebernier, avec un JARDIN bien affruié.
S'adresser à M. TORTU-GUILLEMIN, propriétaire à Villebernier. (2)

A VENDRE TRÈS-BEAU

PLANT DE VIGNE ROUGE
S'adresser à M. COMMON, rue Saint-Jean. (17)

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce,
UNE GRANDE QUANTITÉ D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,
Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.
S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE PORTION DE MAISON

Actuellement occupée par M^{me} Marquet, place du Marché-Noir, à Saumur.
S'adresser à M. Victor BARRÉ, au moulin du Pré, à Allonnes, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

S'adresser à M. Victor BARRÉ, au moulin du Pré, à Allonnes, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER Présentement,

MAISON
Rue d'Orléans, 95,
Anciennement occupée par le magasin du Petit-Saint-Pierre.
S'adresser à M. KERNEIS, rue Duncan. (621)

BELLE MAISON ET JARDIN

Rue du Portail-Louis, n° 64,
Occupée par M^{me} Deville,
A LOUER, pour la St-Jean 1866.
S'adresser à M. MORICET, place du Petit-Thouars. (593)

A LOUER Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,
AVEC VASTE JARDIN,
Ecurie à deux chevaux, grande remise et greniers au-dessus.
Sortie sur la rue des Boires.
Cette maison a été autrefois habitée par M. le comte D'Aure.
S'adresser à M. DEZAUNAY, hôtel Budan. (33)

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU-BOURNILLET, négociant, rue Royale.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

ERNEST ROY, JARDINIER, Rue Verte.

Par suite du changement de domicile de M. Valère, jardinier-pépiniériste-fleuriste, le sieur Ernest Roy, son successeur à la clientèle de journées, informe les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'il a pris une partie de l'établissement de M. Valère, maison de M. P. Ratouis, rue Verte, et qu'on trouvera chez lui toutes les plantes, arbres et arbustes de jardin et de serres. (35)

CHANGEMENT DE DOMICILE Pour cause d'agrandissement.

VALÈRE
Jardinier-Pépiniériste ET FLEURISTE,

A l'honneur d'informer le public qu'il a transporté une partie de son établissement dans le prolongement de la rue Verte, à Saumur.

Il continuera, comme par le passé, le traçage des jardins et les plantations qui lui seront confiés, avec le concours du sieur Ernest Roy, jardinier, rue Verte, maison de M. Ratouis, son successeur à la clientèle de journées. Ils feront toujours leurs efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. (24)

M. GIRARD FILS, M^d DE BOIS,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de l'administration de Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'ayant fait couvrir son magasin de bois de chauffage, il est en mesure de livrer en toute saison du bois très-sec.

Il tient aussi dans son magasin le charbon de bois, le coke et le charbon de terre anglais (Merthir), qui brûle sans odeur ni fumée.

M. Girard fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (26)

MAISON DE COIFFURE

M. et M^{me} EUGÈNE, Coiffeurs,

Ont l'honneur de prévenir que, pour satisfaire à leur nombreuse clientèle, ils se sont adjoint un JEUNE HOMME qui sera intéressé à leur établissement. Ce jeune homme a travaillé à Paris dans les principales maisons de coiffures pour dames. Il se chargera de monter toutes sortes de fleurs qui lui seront confiées.

M^{me} EUGÈNE prévient également qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix d'objets concernant la toilette, tels que coiffures, corsets, broserie, ganterie, parfumerie, bijouterie, et très-jolis peignes pour étrennes.

A LOUER Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

CODE DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du Journal.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de **JOANNETTE** Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines,

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 JANVIER.			BOURSE DU 17 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 50	»	»	68 60	»	10
4 1/2 pour cent 1852.	98	»	50	98 10	»	10
Obligations du Trésor.	460	»	1 25	460	»	»
Banque de France.	3645	5	»	3650	5	»
Crédit Foncier (estamp.).	1320	»	»	1315	»	5
Crédit Foncier colonial.	642 50	»	»	642 50	»	»
Crédit Agricole.	635	»	»	635	»	»
Crédit industriel.	700	5	»	700	»	»
Crédit Mobilier.	781 25	1 25	»	780	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	987 50	»	7 50	983 75	»	3 75
Orléans (estampillé).	850	»	»	848 75	»	1 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1111 25	»	5	1110	»	1 25
Est.	528 75	»	1 25	530	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	852 50	»	»	853 75	1 25	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	552 50	2 50	»	552 50	»	»
Ouest.	560	»	2 50	558 75	»	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1715	»	5	1715	»	»
Canal de Suez.	432 50	»	2 50	427 50	»	5
Transatlantiques.	530	»	2 50	530	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	62 25	»	05	62	»	25
Autrichiens.	408 75	»	1 25	408 75	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	415	»	5	415	»	»
Victor-Emmanuel.	200	»	4	201 25	1 25	»
Romains.	155	»	»	158	3	»
Crédit Mobilier Espagnol.	430	»	»	435	5	»
Saragosse.	217 50	»	3 75	217	»	50
Séville-Xérés-Séville.	51 25	»	»	51 25	»	»
Nord-Espagne.	180	»	»	180	»	»
Compagnie immobilière.	517 50	»	5	518 75	1 25	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	307 50	»	25	307 50	»	»
Orléans.	302 50	»	»	302 75	»	25
Paris-Lyon-Méditerranée.	302	»	25	302	»	»
Ouest.	301 75	»	75	301 75	»	»
Midi.	300 25	»	25	300 25	»	»
Est.	306 25	1 25	»	305	»	1 25

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le